

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du mardi 9 octobre 2018 à 20h00

Membres présents : Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Ludovic GROS, Brigitte NUER, Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Sophie BENEDETTO, Alain DOMINJON, Isabelle DURIEUX.

Membres représentés : Patrick ALLARD (a donné procuration à Monsieur Claude REYNAUD).

Date de la convocation : 2 octobre 2018

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2018

Secrétaire de séance : Alain DOMINJON

Ordre du jour

- 1- Commune nouvelle
- 2- Travaux
- 3- Emprunt
- 4- Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan
- 5- Syndicat du Pays de Maurienne
- 6- Questions et informations diverses

1- Commune nouvelle

Monsieur le Maire :

- Rappelle que la décision de fusionner les communes de Hermillon, Le Châtel et Pontamafrey-Montpascal engage l'avenir de ces trois collectivités territoriales.
- Donne lecture de la charte rédigée par les élus des trois communes historiques. Ce document rappelle les principes fondateurs et les objectifs principaux de cette fusion.
- Présente les résultats du sondage relatif au nom de la commune nouvelle. Parmi les 278 réponses retournées, le nom de « La Tour en Maurienne » a été retenu par le plus grand nombre.
- Propose de valider la création de la commune nouvelle de « La Tour en Maurienne » à compter du 1er janvier 2019 et précise que cette décision devra être validée par le Préfet de la Savoie.

Vote : 13 Pour et 2 Abstentions



Construction du réservoir d'eau potable

2- Travaux

- Enfouissement de réseaux rue Saint Martin et rue du Four

Le maire rappelle la présentation de ces travaux faite lors du conseil municipal du 18 septembre dernier et précise que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) en assure la maîtrise d'ouvrage. Le début des travaux est prévu courant du 1er trimestre 2019.

Le coût global prévisionnel de cette opération s'élève à 212 621 € TTC. Le SDES prend à sa charge 70 % des travaux HT ainsi qu'une partie de la TVA.

La part prévisionnelle restant à charge de la commune s'élève à 144 548 € TTC.

Vote : 15 Pour

- Réintroduction de tulipes sauvages

Le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) propose de travailler sur la réintroduction des tulipes sauvages sur la commune de Hermillon.

Le maire présente la convention rédigée par le CBNA qui précise les objectifs et les modalités d'introduction des bulbes et de gestion des parcelles concernées (à Montandré et au sommet de la route des Contamines).

La commune s'engage à participer à la plantation des tulipes. Le coût de ce projet est supporté par le Tunnel Euralpin Lyon-Turin (TELT).

3 – Emprunt

Danielle BOCHET rappelle l'inscription d'un emprunt de 400 000 € au budget primitif 2018 du service de l'eau et de l'assainissement afin de financer la construction du nouveau réservoir d'eau potable. Trois établissements bancaires ont été consultés. Elle expose les propositions de chacun.

Le maire propose de retenir le mieux disant, soit le Crédit Mutuel avec un taux fixe de 1,75 % sur une durée de 25 ans et des échéances trimestrielles.

Vote : 15 Pour

4 – Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)

Yves DURBET informe le conseil que le portage des six écoles de musiques de la vallée vers le Syndicat du Pays de Maurienne est en cours. Pour quatre établissements qui dépendent d'une communauté de communes, la gestion va être directement transférée au SPM.

Pour le Conservatoire de musique qui appartient à la ville de Saint Jean de Maurienne, celui-ci doit d'abord être repris par la 3CMA, pour être ensuite transféré au SPM.

Pour se faire, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférée (CLECT) a présenté son rapport au conseil communautaire du 18 septembre 2018, dans lequel il ressort la quote part des charges transférées : 226 319 € pour la commune de Saint Jean de Maurienne et 200 698 € pour la 3CMA..

Le maire propose de valider les conclusions du rapport de la CLECT relatives au transfert de charges du Conservatoire de musique à la Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan.

Vote : 15 Pour

5 – Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)

Yves DURBET informe le conseil municipal que le SPM a modifié ses statuts. Les modifications portent essentiellement sur les modalités d'adhésion et les compétences.

- Seules les communautés de communes sont membres (il n'y a plus de commune isolée).
- Le nombre de membres passe de 73 à 56 pour faciliter la gouvernance.
- Toutes les structures adhèrent pour les mêmes compétences. (disparition de la notion de syndicat « à la carte »).
- Création de deux pôles de compétence : la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; budget de 4,5 millions d'euros) et l'Etablissement d'Enseignements Artistiques de la Maurienne (budget de 1,5 millions d'euros).

Monsieur le maire soumet aux membres du conseil municipal l'approbation de ces statuts.

Vote : 15 Pour

6 – Questions et informations diverses

Yves DURBET

- Informe que la commune a perçu une subvention de 1 403 € du Fonds Départemental d'Equipement des Collectivités pour les abaisseurs de tensions installés au Nezet.
- Répond positivement à Sabine BAROU-MORRUGARES concernant l'accompagnement des enfants de la sortie de l'école jusqu'à leur bus. Un agent communal sera chargé de cette mission à compter du lundi 5 novembre 2018.
- Rappelle la 29^{ème} édition du Salon du Livre ce week-end.

Michel FRUMILLON donne rendez-vous à tous :

- Samedi 10 novembre à 16 heures à la médiathèque pour un spectacle lecture de « Les Lecteurs à Voix Haute de Lectures Plurielles »
- Dimanche 11 novembre à 11h30 au Monuments aux morts pour la cérémonie de commémoration de l'Armistice.

Claude REYNAUD rappelle l'installation de panneaux Natura 2000 aux abords de la chapelle de Montandré. Il s'agit d'un parcours ludique sur la faune et la flore. Il invite la population à les découvrir.



Exemples de tulipes sauvages qui vont être réintroduites sur la commune

Tulipe de Maurienne



Tulipe de Montandré



Exposition en Mairie « Arbres » de Jocelyn ZOELLER

Compteurs d'eau

La relève des compteurs débutera le 24 octobre 2018. Si vous recevez un avis de passage, pensez à le remplir et à le déposer rapidement en mairie.

Cérémonie du 11 novembre

La population d'Hermillon est invitée à la cérémonie commémorative qui se déroulera à partir de 11h30 devant le monument aux morts et sera suivie d'un apéritif à l'espace Léopold Durbet.